



COMMUNE DE SAINT-LAURENT

Avis concernant l'aménagement foncier lié à la Ligne Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse Appel à candidature

Dans le cadre du projet LGV Bordeaux-Toulouse, une commission intercommunale d'aménagement foncier doit être constituée en application des dispositions prévues par l'article L121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La commune de Saint-Laurent sera représentée par :

- Monsieur le Maire, Guy CLUA, qui siège d'office en commission
- Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune, dont deux titulaires et un suppléant
- Quatre propriétaires forestiers de la commune, dont deux titulaires et deux suppléants

En conséquence, les propriétaires de biens fonciers non bâtis ainsi que les propriétaires forestiers de la commune qui souhaiteraient siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier sont invités à déposer leur candidature en mairie avant le 1^{er} septembre 2025 à 17h.

Les représentants titulaires et suppléants seront désignés par vote en conseil municipal.

Le maire de Saint-Laurent

Guy CLUA